Le Ministre des Affaires Étrangères, de la Coopération Africaine et des Marocains Résidant à l'Etranger, M. Nasser Bourita, a reçu, le jeudi 11 mars 2021, le Ministre des Affaires Étrangères, du Commerce et de la Coopération Internationale de la République du Suriname, M. Albert Ramdin.

Lors de leurs entretiens, les deux Ministres ont examiné les opportunités de développer les relations bilatérales entre le Maroc et le Suriname, en vue de renforcer leurs échanges dans le cadre de la coopération sud-sud, et ont ainsi procédé à la signature d'une feuille de route de coopération pour la période 2021-2024.

A l'issue de leur rencontre, les deux Ministres ont tenu une conférence de presse conjointe durant laquelle le Ministre surinamais des Affaires Etrangères a relevé que dès le début des relations diplomatiques en 2004 entre le Maroc et le Suriname, la coopération entre les deux pays n'a cessé d'évoluer, toute en rappelant la volonté commune d'approfondir le dialogue politique, de renouveler les liens bilatéraux et d'échanger les points de vue sur la coopération régionale et multilatérale.

M. Albert Ramdin a saisi l'occasion pour réaffirmer le plein soutien de la République du Suriname à l'intégrité territoriale du Maroc et réitérer la position "inébranlable" de son pays concernant la marocanité du Sahara et la souveraineté du Maroc sur ses provinces du Sud.

"Le gouvernement de la République du Suriname soutient le Plan d'Autonomie proposé par le Royaume du Maroc comme unique base pour une solution politique durable à ce différend", a poursuivi le Ministre surinamais.

M. Ramdin a par ailleurs annoncé que la République du Suriname va établir prochainement une Ambassade à Rabat et un Consulat à Dakhla, en vue d'impulser la coopération bilatérale et promouvoir les investissements et le commerce.

Pour sa part, M. Bourita a tenu à remercier le Suriname pour sa position de principe, stable et constructive, pour défendre la cause nationale en réaffirmant son soutien à l'intégrité territoriale du Maroc.

Il a ainsi souligné que la signature d'une feuille de route de coopération, deuxième accord entre les deux pays, témoigne de l'évolution tangible des relations bilatérales entre le Maroc et le Suriname.